L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, rue 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 25 JUIN 1879.

# LA CONVENTION.

## Séance du Mardi, 24 juin 1879.

M. Wiltz ouvre la Convention à 7 heures à dix heures. Délibération du département national. M. Wiltz critique le rapport.

Sur la motion de M. Lehlery, le considération du rapport du comité des finances économiques est remise à vendredi prochain, consumé après la lecture du procès-verbal de la séance de la veille.

La résolution de M. Pinchon, fixant l'ajournement de la Convention à samedi 28 juin, et la résolution de 15 juillet à Baton, est déposée sur le bureau.

Bills de M. Brown, déclarant que les délégués ne toucheront plus de *per diem* et que les employés devront être désormais, est appuyée.

M. Blanchard propose un amendement qui s'applique à la résolution qu'une différence de la Ville-Orléans.

M. Cunningham propose que la résolution et l'amendement soient déposés sur la bureau; sa motion est adoptée par un vote de 72 contre 33.

La lettre par laquelle M. Bell, chairman du comité de la dette de la ville donne sa démission de chairman, est lue.

M. Robertson fait la motion que M. Bell soit prié de la retirer. La motion est adoptée.

En réponse à une question du *Picayune* de ce matin, M. Kidd, chairman du comité de la dette de l'Etat, dit qu'il ne retirera pas le rapport de la minorité, et que s'il ne réussit pas à le faire adopter, il proposera à l'assemblée de s'occuper aux ordonnées que élaguante pour cent.

M. Lambert offre une résolution qui change le comité de la dette de l'Etat de présenter un rapport séparément aux ordonnées élaguante pour cent et un intérêt de quatre pour cent. Elle est déposée provisoirement sur le bureau.

Sur la motion de M. Phelps, Pordonnance qui a trait au soulagement des contribuables, est remise au jour où le comité de la dette de l'Etat fera son rapport.

La considération du rapport du comité des ordonnances générales est renvoyée à lundi prochain, immédiat après la lecture du procès-verbal de la séance de la veille.

—M. Allain demande à l'assemblée de revenir sur le vote par lequel a été adopté l'article 1 du rapport du comité de l'éducation publique—article qui fixe l'âge des élèves à admettre dans les écoles publiques de huit à dix-huit ans. La motion est adoptée par un vote de 82 contre 21.

Le délégué d'Iberville propose "sept à vingt-un ans."

M. Ogden propose "sept à dix-huit"

M. Smith (de Jackson) propose "six à dix-huit." L'amendement est adopté par un vote de 76 contre 24.

L'article (modifié) est adopté.

—M. Matthews demande à l'assemblée de revenir sur le vote par lequel l'article 2